

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**15 – CENTRE DE LOISIRS ANGLOPHONE – CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ASSOCIATION EMULI**

N° 2015-09-15

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Elisa DRION

Le bureau municipal du 28 juillet dernier a validé l'expérimentation d'un centre de loisirs anglophone pour 16 enfants de 6 à 10 ans animé par l'association EMULI :

- une semaine sur la période des vacances scolaires en octobre 2015 ;
- l'association assure l'organisation et la gestion du centre de loisirs anglophone (inscriptions, facturation, activités...);
- Activité de 9h à 17h, accueil possible dès 8h30 et jusqu'à 18h ;
- Les parents fournissent le pique-nique.

La commune s'engage à mettre à disposition les locaux pour cette expérimentation.

Une convention définit les modalités de mise à disposition des locaux de l'école Joseph Fraud à l'association du 19 au 23 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des locaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

Accusé de réception en préfecture
044-213402091-20150928-2015-09-28-DE15-
Alain ROYER
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Publié le 30/09/15

